



*Haut comité pour la transparence et l'information  
sur la sécurité nucléaire*

*Séance plénière du 26 mars 2015*

*Compte rendu de réunion*

*Version approuvée*

*Date de la réunion : 26/03/2015*

*La séance est ouverte à 14 heures 35 sous la présidence de Marie-Pierre COMETS.*

**Marie-Pierre COMETS** ouvre la séance de cette première réunion plénière du Haut comité dans sa composition renouvelée pour un second mandat. Elle se dit très honorée de la confiance qui lui a été faite en lui confiant la présidence du Haut comité et considère qu'il est important que les travaux du Haut comité, qui ont été interrompus durant près d'un an, reprennent. Marie-Pierre COMETS a le plaisir de compter sur la présence aujourd'hui d'Henri REVOL et salue le travail remarquable réalisé sous sa présidence et par les membres du Haut comité durant le premier mandat de celui-ci. Le Haut comité a constitué un lieu d'écoute et de débat qu'il est essentiel de préserver.

## **1 - Tour de table**

Proposant que les membres du Haut comité se présentent successivement, **Marie-Pierre COMETS** indique être agrégée de physique et titulaire d'une thèse d'Etat en physique nucléaire. Directrice de recherches au CNRS, elle a effectué dans cet organisme l'essentiel de sa carrière. Commissaire de l'ASN de 2006 à 2012, elle est ensuite revenue au CNRS pour prendre, en novembre 2013, la direction de l'innovation et des relations avec les entreprises. Elle précise que le CNRS passe avec EDF des accords cadre concernant des domaines spécifiques touchant à la recherche. Marie-Pierre COMETS précise également qu'elle vient de démissionner du Conseil scientifique de l'ANDRA ainsi que du comité scientifique de l'ASN.

**Henri REVOL** indique être le président sortant du Haut comité. Il félicite madame COMETS pour sa nomination en tant que présidente du Haut comité. Il félicite également tous les membres du Haut comité pour leur nomination, en leur souhaitant six années de travaux fructueux. Henri REVOL se dit heureux que le Haut comité ait enfin pu être renouvelé après une année d'interruption de ses travaux.

**Estelle CHAPALAIN** indique faire partie de la MSNR (Mission sûreté nucléaire et radioprotection), qui assure notamment le secrétariat technique du Haut comité.

**André-Claude LACOSTE** indique avoir travaillé pendant environ 25 ans en différents services déconcentrés de l'État, pendant environ 20 ans dans le domaine de la sûreté nucléaire. Il a présidé l'Autorité de sûreté nucléaire de 2006 jusqu'à la fin de l'année 2012. Depuis lors, parmi d'autres activités, certaines bénévoles, d'autres rémunérées, certaines dans le domaine de la sûreté nucléaire, d'autres non, André-Claude LACOSTE indique qu'il préside la Fondation pour une culture de sécurité industrielle, créée après l'accident d'AZF à Toulouse. Il préside également la revue d'examen de la convention sur la sûreté nucléaire (CSN). Enfin, il conseille et assiste la nouvelle autorité de sûreté japonaise. Il se réjouit du renouvellement du mandat du Haut comité.

**Claude BIRRAUX** indique être ancien député et ancien président de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST).

**Jacques REPUSSARD** indique être directeur général de l'IRSN (Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire), depuis la création de cet institut en 2003. Il préside par ailleurs depuis 2009 l'association européenne pour la recherche en radioprotection (MELODI). Il se félicite du renouvellement du mandat du Haut comité.

**Geneviève GOSSELIN-FLEURY**, députée de la Manche, suppléante de Bernard Cazeneuve à l'Assemblée nationale, indique avoir été désignée par le président de l'Assemblée nationale, où elle représente le groupe socialiste.

**Jean-Claude DUPLESSY**, directeur de recherche émérite au CNRS, indique avoir été nommé au sein du Haut comité par l'Académie des Sciences. Il préside la commission nationale d'évaluation des recherches sur les matières et déchets nucléaires (CNE).

**Philippe KNOCHE** est le directeur général du groupe Areva. Considérant l'importance du rôle du Haut comité dans la transparence et l'information sur le nucléaire, AREVA se doit d'y être présente et représentée.

**Gilles COMPAGNAT**, qui précise avoir effectué sa carrière au sein d'EDF, indique avoir fait partie du HCTISN au cours de son premier mandat et souligne la qualité des travaux menés par le Haut comité sous la présidence d'Henri REVOL.

**Michel LAURENT** indique être un élu local du département de la Manche et du canton de La Hague. Il préside les trois CLI de ce secteur jusqu'au 3 avril tout en souhaitant continuer d'œuvrer au sein de ces trois commissions par la suite.

**Bruno CAHEN** indique être le directeur industriel de l'ANDRA et travailler dans le secteur nucléaire depuis huit ans. Il exerçait auparavant des fonctions au sein de l'équivalent de la DGPR actuelle, sur des sujets liés aux risques majeurs.

**Jacky BONNEMAINS** représente l'association Robin des Bois. Il se dit heureux, pour l'intérêt général, que le Haut comité revive, tant cette instance est indispensable. Il déplore en même temps qu'aucune autre voix que celle de Robin des Bois ne se soit élevée, durant la période d'interruption du Haut comité, pour encourager le gouvernement à renommer le plus rapidement un(e) président(e) du HCTISN.

**Michel LALLIER** indique représenter la CGT au sein du Haut comité, où il débute son deuxième mandat. Il fut notamment chargé de coordonner un groupe de travail sur la transparence et les secrets dans le domaine du nucléaire au cours du premier mandat.

**Bernard DUPRAZ** indique être délégué à la sûreté nucléaire de défense, ce qui signifie qu'il est chargé du contrôle de la sûreté pour les installations intéressant la défense. Il s'agit des installations nucléaires de base secrètes exploitées par le CEA et des installations exploitées par les forces armées (armes aéroportées et océaniques et bateaux à propulsion nucléaire).

**Jean-Paul FOUCHER** dirige la société Berthold, spécialisée dans les appareils de mesure et d'analyse pour des applications industrielles et de radioprotection. Cette société fournit également des sources radioactives scellées. La société Berthold est membre de l'association Ressources, dont monsieur FOUCHER est le secrétaire général. C'est à ce titre qu'il siège au sein du HCTISN.

L'association Ressources comprend plus de 60 fournisseurs de sources radioactives scellées destinées à l'industrie, la science et la médecine.

**Christian PAPINI** indique représenter la CFDT au sein du Haut comité. Il a travaillé sur les arrêts de tranche au sein de Framatome (devenu par la suite Areva).

**Jean-Claude DELALONDE** indique représenter la CLI de Gravelines au sein du Haut comité, où il siégeait déjà durant son premier mandat. Il préside l'ANCCLI, association regroupant l'ensemble des CLI sur le territoire national et précise qu'il fut un élu local durant 34 ans.

Professeur émérite de cancérologie à l'université de Strasbourg, **Simon SCHRAUB** indique siéger au sein du Haut comité en tant qu'administrateur de la Ligue nationale contre le cancer. Il est également membre du comité d'orientation des recherches (COR) de l'IRSN et du groupe permanent d'expert « médical » placé auprès de l'ASN.

**Alexandre GRILLAT** est le secrétaire national de la CFE-CGC chargé des questions de développement durable, de politique énergétique, de RSE et de logement. Il a effectué un parcours professionnel au sein du groupe EDF, dont il fut l'administrateur salarié cadre durant 10 ans, de 2004 à 2014. Il est membre du Conseil national de la transition énergétique (CNTE).

**Francis OROSCO** indique représenter la CFTC et être chimiste de métier.

**Marc LAMENIE**, sénateur des Ardennes, représente la CLI de Chooz (département des Ardennes) au sein du Haut comité.

**Pierre BARBEY** indique effectuer son deuxième mandat au sein du Haut comité. Maître de conférences en biologie cellulaire à l'Université de Caen, il représente au sein du HCTISN l'association pour le contrôle de la radioactivité dans l'Ouest, créée au lendemain de la catastrophe de Tchernobyl.

**Yannick ROUSSELET** indique débiter également son deuxième mandat au sein du Haut comité. Ayant travaillé durant vingt-six ans à la DCNS, il représente l'association Greenpeace France, dont il fait partie de façon permanente depuis mars 2002.

**Pierre POCHITALOFF** représente la section professionnelle des activités de l'énergie nucléaire au sein de l'Unsa Spaen. Il a effectué toute sa carrière au sein du CEA de Cadarache.

**Olivier MUNDLER** indique être médecin hospitalo-universitaire. Il enseigne la radioprotection et les techniques d'imagerie médicale. Il représente également la Société française de médecine nucléaire.

**Catherine GUENON** représente au sein du Haut comité le préfet Laurent Prévost, directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises au sein du ministère de l'intérieur.

**Agnès BRETON** indique être chargée de mission au sein de la MSNR auprès d'Estelle Chapalain. Elle s'occupe notamment de l'administration du site du Haut comité et donc de la mise en ligne des documents (CV et déclarations d'intérêt) que lui transmettront les membres du Haut comité.

**Fabien DELAFALIZE** est chargé de mission au sein du secrétariat du Haut comité.

**Thierry LAHAYE** indique être suppléant d'Yves Struillou, directeur général du travail depuis 2014.

**Bernard LE LAN** indique être administrateur de l'Union nationale des associations familiales (UNAF), qui représente les familles depuis 1945, en vertu du rôle que lui a confié le législateur.

**Monique SENE**, directrice de recherches honoraires à l'IN2P3 (institut national de physique nucléaire et de physique des particules) du CNRS, indique qu'elle est actuellement vice-présidente de l'ANCCLI, qu'elle représente au sein du Haut comité. Monique Sené faisait partie de l'ancien HCTISN, dont elle était vice-présidente.

**Maryse ARDITI** indique débiter son premier mandat au sein du Haut comité, où elle représente France Nature Environnement. Elle pilote deux réseaux (« risques et impacts industriels » d'une part, « énergie » d'autre part) au sein de cette association. Elle indique avoir une thèse en physique nucléaire. Elle a également été présidente du conseil d'administration de l'INERIS et vice-présidente de région. Elle est membre du CNTE.

**Hervé BERNARD** indique débiter son deuxième mandat au sein du HCTISN, où il représente le CEA, au sein duquel il travaille depuis trente-neuf ans. Il préside l'Alliance européenne de la recherche sur l'énergie, qui regroupe 250 organismes de recherche publics et universités sur l'énergie.

**François BERINGER** indique être membre de la CLIS de Fessenheim. Il est élu local d'une commune de 1 800 habitants voisine de Fessenheim.

**François de LASTIC** indique être suppléant de Jean-Bernard Lévy, président-directeur général d'EDF, qui déplore n'avoir pu être présent ce jour. Il est inspecteur général pour la sûreté nucléaire et la radioprotection d'EDF depuis le 1<sup>er</sup> août 2014.

**Michel SORDI** indique être député du Haut-Rhin. Il a été nommé sur proposition du président de l'Assemblée nationale au titre du groupe UMP.

**Marcel BOITEUX** indique avoir été membre du Haut comité au cours du premier mandat de celui-ci. Il a notamment présidé l'Institut Pasteur après avoir présidé EDF durant vingt ans.

**Henri LEGRAND** indique être conseiller auprès du directeur général de l'ASN, où il suit notamment les questions relatives au Haut comité.

**Jean-Jacques DUMONT** indique être membre suppléant au sein du Haut comité, où il représente le président de l'ASN, Pierre-Franck Chevet. Il a notamment occupé la fonction de responsable national des DRIRE. Il fut ensuite vice-président du Conseil général des mines.

**Jérôme GOELLNER** indique être le chef du service des risques technologiques au sein de la direction générale de la prévention des risques, qui abrite la MSNR. Il est le suppléant de Patricia Blanc au sein du Haut comité.

**Patricia BLANC** indique être la directrice générale de la prévention des risques au sein du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. Elle remercie la présidente du Haut comité, au nom de la ministre Ségolène Royal, d'avoir accepté la charge de la présidence du Haut comité. Elle salue également le travail accompli par le Haut comité sous la présidence d'Henri Revol.

**Benoît BETTINELLI** indique être chef de la mission sûreté nucléaire et radioprotection (MSNR) au sein du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et secrétaire général du Haut comité.

## 2 – Thèmes et priorités de travail du Haut comité

**Marie-Pierre COMETS** propose qu'Henri REVOL dresse un bilan des travaux du Haut comité au cours de son premier mandat et des pistes de travail qui ont été identifiées.

**Henri REVOL** revient d'abord sur les principes directeurs de l'action du HCTISN lors de son premier mandat, en soulignant en premier lieu l'esprit de dialogue qui a présidé aux échanges au sein du Haut comité, sans crainte de débats animés, parfois tendus mais toujours courtois. Le Haut comité a constitué une instance plurielle, favorisant l'expression et la confrontation des différents points de vue. Une gouvernance claire et partagée y a été mise en place. Le Haut comité s'est également montré attentif à informer ses membres le plus rapidement possible et à faire preuve de réactivité face à l'actualité. Le HCTISN a veillé au strict respect des missions qui lui sont confiées par la loi. Il a travaillé dans un esprit de rigueur et d'honnêteté au service de l'information et de la transparence.

Abordant le bilan du mandat 2008-2014, Henri REVOL indique que le Haut comité a produit six rapports et émis sept avis. Il a tenu 29 réunions plénières et a créé huit groupes de travail. Le Haut comité a effectué 15 visites de terrain, rédigé cinq rapports d'activité et établi finalement un bilan de l'action de son mandat, en examinant notamment la façon dont ses avis et recommandations avaient été suivis d'effets. Un site Internet dédié au HCTISN a été créé ([www.hctisn.fr](http://www.hctisn.fr)) donnant accès à tous les avis et rapports du Haut comité, ainsi qu'aux supports de présentations et comptes rendus des réunions plénières du comité. Le Haut comité occupe aujourd'hui une place reconnue dans le paysage de la sûreté nucléaire, même si l'audience vis-à-vis du public reste à établir.

Au titre des exemples illustrant les travaux du HCTISN, Henri REVOL mentionne la contribution du Haut comité à la démarche du retour d'expérience de l'accident de Fukushima (2011-2012), les travaux du Haut comité sur la transparence du cycle du combustible (2009) et les éléments de clarification préalables au débat public CIGEO (décembre 2012-mars 2013). Sur ce dernier point, le rapport du HCTISN a fait partie des pièces versées au débat public.

Quant aux pistes de travail identifiées pour le deuxième mandat du HCTISN, Henri REVOL évoque d'abord deux sujets majeurs : le vieillissement des installations nucléaires (en particulier des centrales nucléaires) d'une part, la sûreté et la sécurité des transports de matières et déchets radioactifs d'autre part. Deux sujets de préoccupations ont également été identifiés : les moyens permettant d'améliorer la notoriété du HCTISN d'une part, et les voies d'amélioration de la formation des acteurs de la société civile dans le domaine du nucléaire d'autre part. Henri REVOL signale que trois catégories de travaux n'ont pas été finalisés au cours du premier mandat : ceux portant sur le thème de la transparence des expertises, ceux relatifs à l'information du public sur la dérogation à l'interdiction d'addition intentionnelle de radionucléides dans les biens de consommation et les produits de construction et enfin l'examen des recommandations issues de la table ronde française ACN (Aarhus Convention & Nuclear).

**Marie-Pierre COMETS** ouvre la discussion.

**Pierre BARBEY** remercie le président Revol pour avoir su faire en sorte que tout le monde se respecte autour de la table du Haut comité, ce qui n'était pas acquis d'avance. Il rappelle avoir porté la question des transports au cours du premier mandat, où un débat contradictoire a eu lieu entre Greenpeace et AREVA. Il souhaite que le document présenté mentionne, à ce sujet, la question de la radioprotection et de l'information des travailleurs, car c'est sous cet angle que la question des transports avait été investiguée. Monsieur BARBEY souhaite également que le bilan des flux et stocks de matières dressé par le ministère soit régulièrement réactualisé, et ce avec le même niveau de détail que précédemment (point évoqué en fin de mandat du premier Haut comité).

**Yannick ROUSSELET** souligne sur ce dernier point qu'il serait utile de reprendre le rapport dit « Transparence du cycle » pour l'actualiser en fonction des évolutions stratégiques et industrielles intervenues depuis, notamment concernant l'utilisation d'uranium de retraitement, et des données disponibles aujourd'hui, certaines données datant déjà de 2008 ou 2009 à l'époque de l'élaboration du rapport. Evoquant les évaluations complémentaires de sûreté post-Fukushima et le déploiement des mesures qui en découlent, **Gilles COMPAGNAT** estime qu'une (re)mise à niveau des membres du Haut comité par les exploitants, sur l'avancement des travaux issus des ECS, serait utile en ce début de mandat. Monsieur COMPAGNAT souligne à ce titre l'importance des travaux du comité d'orientation sur les facteurs sociaux, organisationnels et humains (COFSOH), instance pluraliste pilotée par l'ASN, avec notamment le groupe de travail qu'il copilote avec une personne de l'INERIS (« Gestion de crise et facteur humain »).

**Monique SENE** considère que parallèlement au développement des ECS, il faut prendre en charge le « grand carénage », sujet qui est lié au vieillissement des installations. La prolongation de la durée de vie des centrales constitue un point à examiner avec attention. Des présentations ont lieu sur ce sujet dans toutes les commissions locales d'information et il faut que chacun puisse notamment comprendre la façon dont ces prescriptions s'articulent avec les visites décennales et les ECS. L'ANCCLI poursuit par ailleurs l'investigation de sujets liés à la sûreté nucléaire au plan européen. Dans ce cadre est né le comité « Nuclear Transparency Watch », constitué par des parlementaires et des personnalités compétentes dans divers domaines afin d'examiner la situation dans différents pays et de se pencher sur des aspects particuliers tels que la gestion post-accidentelle.

**Jean-Claude DELALONDE** estime que les pistes de travail évoquées à la fin de la mandature du président REVOL (et rappelées dans la présentation projetée) sont toutes importantes. Il faut maintenant faire en sorte de rattraper le plus rapidement possible le retard pris durant 14 mois et Jean-Claude DELALONDE n'imagine pas que certains de ces sujets soient remis à plus tard, malgré la nécessité de les prioriser. En outre, l'actualité durant la période de vacance du Haut comité a été particulièrement riche, notamment avec le survol des installations nucléaires par des drones.

**Marie-Pierre COMETS** précise que le Haut comité sera néanmoins amené à définir des priorités. L'objectif n'est pas d'enterrer des sujets mais de travailler de façon efficace. Les sujets seront traités au fur et à mesure.

**Michel LALLIER** rappelle que le HCTISN a été saisi en juillet 2013 par l'OPECST suite à la publication dans la presse d'un travail de l'IRSN sur l'évaluation du coût économique des conséquences d'un accident nucléaire. Un premier travail devait être réalisé par un groupe composé du président et de monsieur LALLIER afin de rencontrer différents acteurs, dont l'IRSN, l'ASN et l'auteur de la saisine, afin de clarifier le sujet et de constituer un groupe de travail. La première partie de ce travail a été réalisée mais le groupe de travail n'est pas encore constitué. Ce sujet très intéressant se trouve au cœur des missions du Haut comité et monsieur LALLIER souhaite que ces travaux reprennent.

**Philippe KNOCHE** indique que les pistes de travail évoquées méritent forcément d'être priorisées. Il estime aussi que la notoriété du HCTISN viendra de l'intérêt du travail du Haut comité et de la mise en ligne de ses rapports. S'agissant de la transparence des expertises, Philippe KNOCHE considère que la pluralité du traitement des expertises pourrait faire partie du sujet.

**Claude BIRRAUX** suggère de compléter le thème du vieillissement des installations par la question du maintien et de la transmission des compétences.

**André-Claude LACOSTE** estime que l'accident de Fukushima a notamment fait émerger la question, éminemment complexe, de l'étendue des conséquences possibles d'un accident nucléaire, en particulier dans le cas d'un accident similaire en Europe, avec les questions d'harmonisation de la gestion de crise par les différents États touchés que cela poserait.

**Jacques REPUSSARD** considère que les travaux engagés sur la transparence des expertises doivent se poursuivre et être menés à terme. De plus, il observe que, dans le cadre des travaux d'élaboration de la loi sur la transition énergétique, le Parlement a adopté un article complémentaire qui impose la publicité des avis de l'IRSN. Il faudra sans doute discuter de la manière dont cette obligation peut être appliquée. Il estime aussi, à la lumière de l'épisode récent de survol d'installations par des drones, que la sécurité nucléaire, dans son ensemble, doit faire l'objet d'un effort de pédagogie et d'explicitation. Ce sujet recouvre en effet des notions mal connues de la société civile et il serait utile de faire progresser le niveau général d'information – ce qui entre dans les prérogatives du HCTISN. Enfin, la question des produits de démantèlement et de déconstruction des installations nucléaires pourrait être débattue au sein du Haut comité.

**Jacky BONNEMAINS** voit un grand intérêt dans l'engagement d'un travail sur la gestion de crise et la gestion post-accidentelle en Europe. Il souligne que des exploitants sont aujourd'hui en difficulté, au point de soulever des questions sur la pérennité du site de La Hague et sur l'option de retraitement des combustibles irradiés. Il faut également se pencher sur les flux de déchets issus du démantèlement. Quant à la notoriété du Haut comité, Jacky BONNEMAINS estime que ce n'est pas en se mettant « à la remorque de la presse » que le Haut comité intéressera cette dernière : c'est en soulevant des problèmes auxquels la presse n'a pas encore réfléchi. Jacky BONNEMAINS considère enfin comme très important le sujet des sources radioactives « disséminées » à usage industriel d'une part, à usage médical d'autre part, et les risques associés pour les travailleurs et les populations, en cas de perte ou de mauvais usage des sources.

**Alexandre GRILLAT** indique avoir constaté en 2013, lors du débat national sur la transition énergétique, que le débat n'était pas facilité lorsque des expertises contradictoires « s'entrechoquaient ». La question des expertises lui semble donc devoir être au programme de travail du HCTISN. Il rejoint également monsieur BIRRAUX pour considérer qu'un travail devra être fait sur la question du renouvellement des compétences de la filière nucléaire, celles-ci s'avérant centrales dans les questions de sûreté nucléaire, en lien avec celle du « grand carénage ».

**Maryse ARDITI** juge intéressantes les pistes de travail évoquées. Le Haut comité paraît le lieu adéquat pour embrasser l'ensemble de la question du vieillissement et du grand carénage, avec les nombreux aspects qu'elle recouvre. Elle plaide également pour une expertise plurielle et contradictoire, qui lui paraît un enjeu essentiel de l'éclairage que le HCTISN doit contribuer à apporter sur les sujets dont il débat.

**Christian PAPINI** suggère que le comité COFSOH (Comité « facteurs organisationnels et humains ») de l'ASN, qui effectue un travail important, rende compte de ses travaux devant le Haut comité. Il préconise également d'examiner la question du grand carénage à l'échelle de la filière dans son ensemble plutôt que de l'étudier à l'échelle d'une centrale.

**Patricia BLANC** indique que le projet de loi sur la transition énergétique comporte plusieurs articles concernant la sûreté nucléaire. Ces articles appellent des ordonnances et décrets d'application, à l'élaboration desquels le Haut comité pourrait utilement être associé compte tenu de l'importance de ces dispositions. Parmi les thèmes qui seront traités à ce titre figurent l'encadrement du recours à la sous-traitance, la nouvelle procédure d'autorisation de l'ASN concernant les modifications de sûreté proposées par les exploitants pour les examens après 40 ans et les nouvelles compétences données aux CLI.

**Bruno CAHEN** convient de la nécessité de travailler sur la chaîne industrielle, sous l'angle du vieillissement et du maintien en conditions opérationnelles du parc pour une durée longue, ce qui recouvre plusieurs thèmes majeurs tels que la transmission de la connaissance, la gestion de la jeunesse ou de l'obsolescence des matériels ou encore le démantèlement des installations. L'ANDRA réitère également sa proposition visant à étudier le *mix* à rechercher parmi les solutions possibles en matière de gestion des déchets (réutilisation, retraitement, recyclage, incinération), dans une logique de diversification de ces solutions.

**Gilles COMPAGNAT** estime qu'il serait utile que le Haut comité prenne connaissance du plan national de réponse à un accident nucléaire et radiologique majeur, publié par le gouvernement en février 2014. Ce plan aborde notamment les relations avec les populations et les gouvernements des pays limitrophes en cas d'accident dans une centrale proche des frontières.

**Jean-Jacques DUMONT** convient qu'un problème de priorité se posera, à l'évidence, eu égard à l'importance et à l'ampleur des pistes évoquées. L'ASN sera présente pour appuyer les démarches du Haut comité. La transparence constitue une composante essentielle des missions de l'ASN et le HCTISN constitue un lieu éminent où la transparence, en matière de sûreté nucléaire, peut progresser. La problématique des « 40 ans » constitue un sujet particulièrement important, qui recouvre de nombreux aspects et notamment, outre les aspects techniques, la question des conditions dans lesquelles le public est et sera informé. Les facteurs organisationnels et humains revêtent également une importance particulière, ainsi que l'état des réflexions au niveau européen, non seulement en termes de sûreté nucléaire mais également de radioprotection, dans le cas d'une gestion de crise survenant en Europe. Ce thème est à l'état de proposition.

**Hervé BERNARD** dit partager un intérêt pour l'ensemble des sujets abordés. La question porte plutôt sur l'ordre de priorité à retenir. Il ajoute à cette liste la directive européenne dite « normes de base en radioprotection », publiée en janvier 2014, qu'il faudra transposer.

**Pierre BARBEY** appuie cette remarque. Cette directive va constituer le socle d'un ensemble de dispositions législatives et réglementaires durant quinze ou vingt ans. Il est primordial que le Haut comité soit consulté le plus en amont possible sur les conditions de sa transposition, qui impactera le code du travail, le code de la santé publique et le code de l'environnement. Plus largement, Pierre BARBEY suggère que le Haut comité dispose d'une cartographie de tous les sujets en cours de discussion, comme par exemple le sujet de la gestion de crise, d'actualité dans plusieurs pays, et celui des matériaux de déconstruction, abordé également par monsieur REPUSSARD, de manière à s'appropriier ces sujets.

**Monique SENE** suggère de veiller à ce que le Haut comité se penche sur des thématiques et sujets non déjà traités par ailleurs, dans d'autres instances ou comité (PNGMDR, CSPRT...).

**Olivier MUNDLER** observe qu'il est souvent question des risques, moins fréquemment du danger. Celui-ci est identique pour tous alors que le risque est subjectif. Il est important de veiller au langage employé vis-à-vis du public.

**Simon SCHRAUB** souligne la nécessité de ne pas omettre les aspects médicaux. Il serait utile que les autorités telles que l'ASN et l'IRSN informent le Haut comité des problèmes particuliers liés au risque médical des radiations.

**Benoît BETTINELLI** suggère que le Haut comité puisse se pencher, lors de sa prochaine réunion plénière, sur le projet de loi sur la transition énergétique pour la croissance verte d'une part et sur le plan national de réponse "Accident nucléaire ou radiologique majeur" de février 2014 du Secrétariat général à la défense et à la sécurité nationale d'autre part.



**Marie-Pierre COMETS** remercie tous les intervenants pour leur contribution et indique que le bureau, une fois constitué, devra travailler sur les différentes propositions pour les prioriser et proposer un mode de traitement, qui pourra varier selon le sujet (information, groupe de travail dédié, visites sur site...).

### **3 – Modalités de fonctionnement du Haut comité**

**Marie-Pierre COMETS** donne la parole à Estelle Chapalain afin que celle-ci présente les modalités de fonctionnement envisagées pour le Haut comité.

**Estelle CHAPALAIN** rappelle que le rôle, les missions et la composition du HCTISN sont définis dans le code de l'environnement. Des dispositions réglementaires prévoient la désignation d'un secrétaire général du Haut comité ainsi que l'établissement d'un règlement intérieur, la désignation d'un bureau et la désignation d'un vice-président. Benoît BETTINELLI, chef de la MSNR (Mission de la sûreté nucléaire et de la radioprotection), est nommé secrétaire général du Haut comité sur proposition de la présidente du HCTISN. L'arrêté de nomination a été signé le 19 mars dernier.

Le secrétariat du Haut comité a par ailleurs proposé un projet de règlement intérieur du Haut comité, établi à partir du précédent règlement. Il a été actualisé en tenant compte du fonctionnement du Haut comité au cours du premier mandat, sans modification majeure. Ce document devra être approuvé formellement lors de la prochaine réunion plénière.

Le bureau a pour rôle d'assister le président, de définir l'ordre du jour des réunions plénières, de prioriser les travaux du Haut comité et de désigner le vice-président du Haut comité. Il comporte un représentant de chaque collège et se réunit au moins quatre fois par an. Chaque collège désigne son représentant au sein du bureau comme il le souhaite.

Les prochaines réunions plénières du Haut comité auront lieu les jeudi 18 juin, mardi 6 octobre et jeudi 10 décembre 2015.

**Marie-Pierre COMETS** propose que chaque collège transmette au secrétariat du Haut comité, dès que possible, le nom de son représentant au bureau.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures.*

## Liste des participants

### **Membres du Haut Comité :**

ARDITI Maryse  
BARBEY Pierre  
BERINGER François  
BERNARD Hervé  
BIRRAUX Claude  
BLANC Patricia  
BONNEMAINS Jacky  
BOITEUX Marcel  
CAHEN Bruno  
COMETS Marie-Pierre  
COMPAGNAT Gilles  
DELALONDE Jean-Claude  
DUMONT Jean-Jacques  
DUPLESSY Jean-Claude  
DUPRAZ Bernard  
FOUCHER Jean-Paul  
GOELLNER Jérôme  
GOSSELIN-FLEURY Geneviève  
GRILLAT Alexandre  
GUENON Catherine  
GUILLOTEAU Dominique  
KNOCHE Philippe  
LACOSTE André-Claude  
LAHAYE Thierry  
LALLIER Michel  
LAMENIE Marc  
de LASTIC François  
LE LAN Bernard  
LAURENT Michel  
MUNDLER Olivier  
OROSCO Francis  
PAPINI Christian  
POCHITALOFF Pierre  
REPUSSARD Jacques  
ROUSSELET Yannick  
SCHRAUB Simon  
SENE Monique  
SORDI Michel

### **Personnalités invitées :**

LEGRAND Henri  
REVOL Henri

### **Secrétariat du HCTISN :**

BETTINELLI Benoît  
BRETON Agnès  
CHAPALAIN Estelle  
DELAFALIZE Fabien